

La pratique du tir à l'arc

A partir de 8 ans.

Les archers sont répartis en groupes de 10 à 12 personnes maximum encadrées par des cadres soit brevetés d'état soit des cadres fédéraux diplômés.

Horaires hebdomadaires (Cosec J. Moulin)

Lundi: 18h00-19h30 initiation
19h30-21h30 compétition et loisir

Mercredi: 20h00-22h00 compétition

Jedi: 18h00-19h30 initiation

Vendredi: 18h00-20h00 loisir et compétition.

Samedi: 14h00-15h30 spécial jeunes

Cotisation annuelle

Poussin : 110 €

Benjamin, minime,
cadet, junior: 120 €

Senior, vétéran,
super-vétéran: 130 €

En plus:
**Assurance fédérale
complémentaire facultative (voir
document remis à l'inscription).**

La revue fédérale: 27,00 €

Passeport sportif: 5,00 €

Le matériel

En initiation, il est mis gratuitement à votre disposition.

En loisir/perfectionnement : nous vous prêtons un matériel pré-compétition (dans la limite du disponible).

En compétition : nous pouvons mettre tout ou partie à votre disposition, essentiellement des arcs au coup par coup **pour vous aider à acheter votre propre matériel (suivant disponible).**

Pour adhérer au club :

Vous devez nous fournir :

1 Fiche adhésion remplie, avec autorisation parentale pour les mineurs.

1 certificat médical de non contre indication à la pratique du tir à l'arc (nouvelle loi sur la pratique).

1 photo d'identité.

Régler vos cotisations.



